

**PROJET PEDAGOGIQUE
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU VERBEAU**

Structure d'accueil lieu d'implantation

**Centre Social et Culturel municipal du Verbeau
1 Esplanade du Verbeau
51000 Châlons-en-Champagne.**



ALSH

04 Août au 22 Août 2025

Été 2025

Table des matières

1. NOM ET COORDONNE DE L'ORGANISATEUR	3
INTENTIONS DE L'ORGANISATEUR :	3
a.1 Objectifs éducatifs	3
a.2 Intentions pédagogiques de l'organisateur.....	4
Rôle, fonction et intention du directeur	4
Analyse de situation :	5
Objectif éducatif :	5
Objectif pédagogique :	5
LE PUBLIC :	6
Les tranches d'âges :	6
Modalités de participation des mineurs :	7
LES OBJECTIFS EDUCATIFS	7
Choix du thème	8
Projet par tranche d'âge :	10
Caractéristiques des enfants 3/5 ans :	10
Caractéristiques des enfants 6/7 ans :	11
Caractéristiques des enfants 8/9 ans :	12
Caractéristiques des enfants 10/13 ans :	13
GESTION QUOTIDIENNE DE L'ACCUEIL.	15
L'organisation dans l'espace.	15
Articulation entre vie quotidienne et les activités	15
Gestion administrative :	16
Journée type :	18
ROLE ET FONCTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :	19
LA COMMUNICATION.	21
L'EVALUATION :	22
Par rapport aux enfants :	22
Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs.....	24
Type d'accueils concernés :	24
Mise en œuvre de la mesure :	24
Protocole en cas d'intrusion ou incendie en accueils collectifs de mineurs	26
Rôle des préfets de département et des services de l'Etat chargés de la surveillance des ACM	28
En conclusion :	28

1. NOM ET COORDONNE DE L'ORGANISATEUR

Ville de Châlons-en-Champagne

Service de la cohésion sociale

Hôtel de ville

Place FOCH

51000 Châlons-en-Champagne.

INTENTIONS DE L'ORGANISATEUR :

La ville de Châlons-en-Champagne situe son action éducative en complément de celle de la famille et de son environnement. Elle a la volonté que les jeunes, dès l'enfance, puissent se préparer activement à la prise en charge de leur propre temps de vie, individuellement et en groupe.

La Direction de la Cohésion Sociale propose un accueil collectif de mineurs afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le développement des accueils de loisirs s'appuie sur des valeurs fondamentales telles que **le civisme et la laïcité, la citoyenneté, l'éducation, le développement personnel et l'ouverture culturelle.**

L'accueil de loisirs doit assurer un rôle social et éducatif auprès du jeune public accueilli. C'est un lieu de vie à part entière pour l'éducation aux loisirs et pour la sensibilisation à la citoyenneté. Il permet d'offrir aux enfants, des possibilités de découverte et d'enrichissements variés.

C'est un lieu d'apprentissage qui passe en grande partie par le jeu puisque ce dernier fait appel à de nombreuses notions d'éducation mentale et physique : socialisation, respect, règles, motivation, effort, plaisir...

a.1 Objectifs éducatifs

- **Assurer un accueil adapté et de qualité pour tous les enfants.**
- **Favoriser l'autonomie, la mobilité et l'apprentissage de la citoyenneté.**
- **Développer le goût d'apprendre, d'apprendre autrement et la réussite éducative.**
- **Accompagner le développement de l'enfant et du jeune dans toutes ses dimensions dans le cadre de parcours éducatifs cohérents.**

a.2 Intentions pédagogiques de l'organisateur.

- **Permettre le développement de l'enfant**
- **Favoriser la socialisation de l'enfant**
- **Favoriser la sécurité physique, affective et morale de l'enfant**
- **Favoriser l'épanouissement de l'enfant et de son bien être**

Pour atteindre ses objectifs, la ville de Châlons-en-Champagne souhaite apporter aux enfants, selon leurs caractéristiques, des structures d'accueil adaptées aux activités ainsi que des équipes d'animation impliquées.

Rôle, fonction et intention du directeur

b.1 Rôle

- Accompagne, forme, conseille les animateurs, diplômés ou non et procède à leur évaluation,
- Assure la mise en place et le suivi du projet pédagogique,
- Veille au bien-être des enfants (physique, mental et affectif),
- Veille au respect des règles de sécurité et d'hygiène,
- Fait fonctionner et anime le collectif d'adulte (personnel d'animation et de service)
- Résout les problèmes (techniques, conflits, réservations, matériel d'activité...)
- Gère le budget et veille à son équilibre,
- Recrute son personnel,

b.2 fonction

Le directeur est **responsable** (sécurité, ponctualité.), **créatif** (s'adapte, improvise, fait preuve d'initiatives, est imaginatif), **organisé** (sérieux, connaît le déroulement de la journée), **et passionné** (adhérer au projet éducatif et pédagogique, prend du plaisir, est enthousiaste, rigoureux, pédagogue).

b.3 Intentions du directeur :

Analyse de situation :

Nous vivons dans un monde où la communication devient de plus en plus difficile, même chez les plus jeunes. Les enfants ont parfois du mal à s'écouter, à se comprendre, à exprimer leurs émotions. Nous sommes dans un quartier dit prioritaire (QPV), ils sont souvent confrontés à des conditions de vie complexes : le stress, le bruit, ou encore l'omniprésence des écrans. Tout cela ne favorise pas des relations sereines et positives. Beaucoup finissent par se replier sur eux-mêmes, oublient le respect de l'autre et perdent peu à peu confiance en eux.

Il devient donc essentiel de prendre conscience de ces blocages pour mieux les dépasser. Remettre au centre des échanges des valeurs simples mais essentielles comme la bienveillance, la patience, l'écoute et le respect est une priorité. C'est en cultivant des espaces où les enfants peuvent souffler, se reconnecter à leur imaginaire, et vivre des moments de partage qu'on peut espérer retisser du lien.

Le thème s'intitule "**Aloha, l'été sous les tropiques**" s'inscrit parfaitement dans cette démarche. Il invite au voyage, à la découverte d'autres cultures où la douceur, la joie de vivre et le respect de l'autre sont des piliers du quotidien. À travers ce thème, il est possible de créer des moments de déconnexion, de joie simple, de coopération, et de mieux-vivre ensemble. Car au fond, il ne s'agit pas seulement de distraire, mais de permettre à chaque enfant de retrouver une forme d'équilibre, d'apaisement, et de lien humain vrai.

Objectif éducatif :

- **Le Savoir être et le Savoir vivre ensemble.**

Objectif pédagogique :

- **Amélioré la bienveillance et l'entraide de chacun.**
- Adopter une communication **bienveillante**, transparente et l'entraide des uns et des autres.

- **Développer l'empathie et l'écoute de l'autre**
- Être à l'écoute des sentiments et des besoins de l'autre à travers des activités d'expression.
- **Améliorer le savoir être et le savoir vivre ensemble dans le respect la solidarité et la communication.**
- Chercher à mieux se comprendre, se supporter, s'entraider, s'accepter et se respecter tels que nous sommes et tels que sont les autres.

LE PUBLIC :

Les enfants sont originaires des quartiers proches du CSC, mais aussi des autres quartiers et du centre-ville de Chalons.

Prêt de 50% des enfants sont issus du quartier. Du fait que le quartier soit classé en quartier prioritaire ville, note la situation des familles tant en matière d'accompagnement social, qu'en matière de besoins. Ces besoins sont prioritairement axés sur les enfants.

Les enfants accueillis dans le CSC doivent être âgés de 3 -13 ans (3 ans révolus au début du centre).

Nombre d'enfants accueillis 80 maximum

Les tranches d'âges :

Les enfants accueillis au centre ont entre 3 et 13 ans. De ce fait, nous répartissons les enfants par tranche d'âges lors de la journée afin d'optimiser la prise en charge. Il y a donc 3 ou 4 groupes d'âges distincts pour les animations :

- Les 3/5 ans : le centre social peut accueillir jusqu'à 24 enfants du fait de notre accueil. Les enfants sont accueillis dans une école où tout est mis à leur disposition et respecter les besoins et le rythme de vie des enfants, car plus de calme et d'espace.
Les besoins sont axés sur la curiosité, l'imaginaire, la sécurité physique et morale, de repères concret, d'apprendre la vie en collectivité pour certain etc...
- 6/7 ans : ils sont en moyenne 20 enfants à être accueillis pendant l'accueil de loisirs ; dont les activités sont axées sur le dessin coloriage, sport, histoires, découverte, la créativité, la cuisine.
Les besoins sont axés sur la dépense physique (très actifs et récupération rapide), la curiosité et avoir des réponses, de sécurité physique et morale, d'autonomie, la socialisation, de justice et d'équité, de se confronter aux autres, d'écoute etc...
- 8/13 ou 8/9-10/13 ans : un groupe entre 13 et 20 enfants. Dont les activités créatives comme l'élaboration d'un journal, montage de projet, pour leur permettre d'être en autonomie.
Les besoins restent axés sur la dépense physique et le dépassement de soi, d'autonomie, de s'identifier, de se faire entendre, d'avoir une place dans la société, la socialisation, de justice et d'équité, de se confronter aux autres, d'écoute, etc...

Modalités de participation des mineurs :

L'accueil de loisir favorise la participation des mineurs pour l'acquisition à l'autonomie. La mise en place de cette participation se fait à travers :

- L'élaboration des règles de vie, la prise d'initiative
- L'élaboration de l'organisation d'activités en autonomie et le montage de projet.

a.1 Nature de l'accueil :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Accueil de Loisirs
04 août au 22 Août 2025
8h à 18h



LES OBJECTIFS EDUCATIFS :

- **Savoir être et savoir vivre ensemble.**

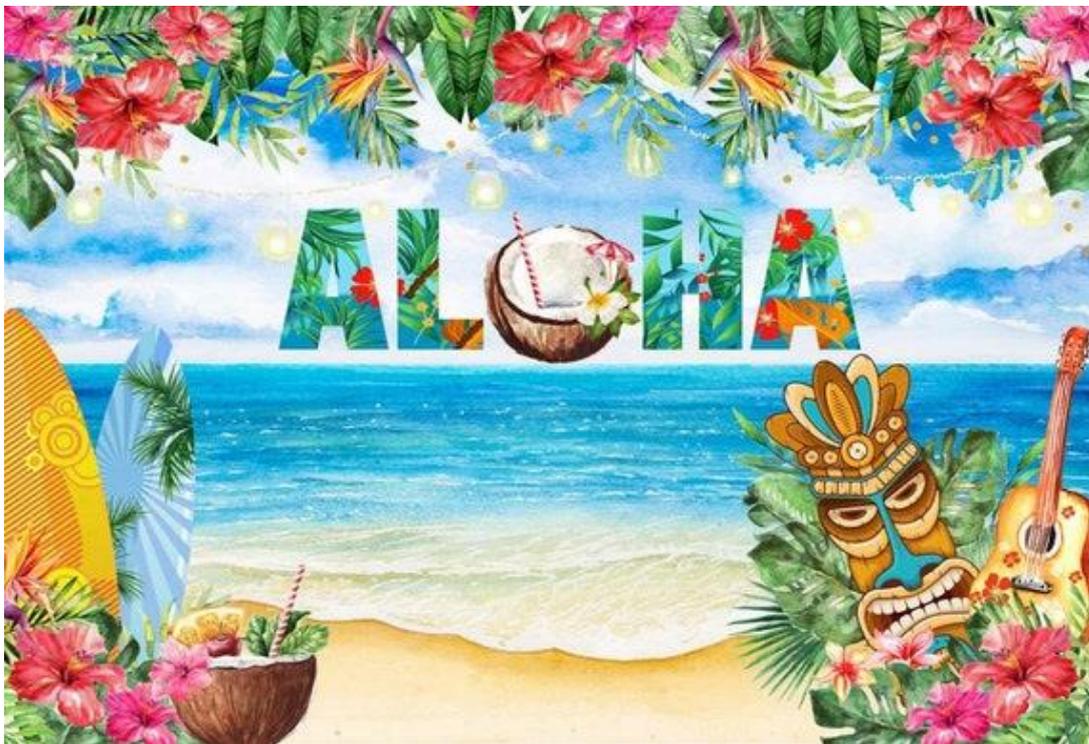
Les objectifs pédagogiques :

- **Favoriser l'épanouissement de manière ludique et interactive**
- **Développer les différentes connaissances sur la culture des tropiques**
- **Favoriser la culture scientifique des enfants**

Choix du thème :

Aloha, l'été sous les tropiques

L'été sous les tropiques, il évoque la bonne humeur, la joie de vivre et la convivialité. C'est un univers coloré, festif et chaleureux qui permet de créer une ambiance joyeuse, idéale pour des vacances réussies. Ce thème offre également une grande richesse d'activités : découvertes culturelles autour des îles, ateliers créatifs, jeux d'eau, danses, musiques et cuisine tropicale. Il stimule l'imagination des enfants tout en leur permettant de s'amuser, de s'ouvrir à d'autre culture. Le mot « Aloha » ne signifie pas seulement « bonjour » ou « au revoir » en hawaïen, il véhicule aussi des valeurs de respect, de partage et d'harmonie avec la nature. De plus ce sont des valeurs que je souhaite transmettre aux enfants tout au long de l'été.



Sortie de prévu : *(prévoir une réunion)*

Sortie pédagogique : Zoo d'Amnéville

Date : jeudi 21 août 2025 – 8h30-17h00

Public concerné : 3-14ans

Description de la sortie :

Dans le cadre de notre thème d'été, nous organisons une sortie au parc zoologique d'Amnéville, qui permettra aux enfants de découvrir de nombreuses espèces exotiques vivant sous les climats tropicaux et équatoriaux. Cette journée s'inscrit dans une démarche de découverte du monde

vivant, de sensibilisation à la biodiversité et au respect des animaux.

Déroulement de la journée :

- 8h30 : Départ du centre au bus (prévoir 2 bus)
- 10h15 : arrivée au zoo et constitution des groupes et rappel des consignes de sécurité
- 10h30-12h00 : première partie de la visite
- 12h00-13h00 : pause déjeuner (prévoir les piques niques – cuisine central)
- 13h00-14h15 : deuxième partie de la visite
- 14h15-14h30 : regroupement
- 14h30-15h00 : Goûter sur place
- 15h00-15h15 : Départ du zoo direction le centre
- 16h45-17h : arrivée au centre

Spectacle de fin d'été : *(prévoir une réunion pour la restitution)*

Un spectacle sera organisé le vendredi 22 août à partir de 17h dans la cour des grands, au sein de l'accueil de loisirs. Chaque groupe, préparera une danse, une chanson ou une performance artistique de son choix en lien avec le thème, afin de la présenter sur scène devant les familles, les autres enfants et les représentants de la collectivité invités pour l'occasion.

Ce moment festif vise à valoriser le travail et l'investissement des enfants tout au long de l'été, à renforcer la cohésion entre les groupes et à partager un moment convivial.

Pour ce moment de partage prévoir un goûter améliorer et envoyer une invitation au maire de la ville.

Projet par tranche d'âge :

Caractéristiques des enfants 3/5 ans :

- Les 3/5 ans

Les besoins sont axés sur la curiosité, l'imaginaire, la sécurité physique et morale, de repères concrets, d'apprendre la vie en collectivité pour certains etc...

Les objectifs opérationnels :

- Stimuler la créativité et l'imaginaire à travers des contes
- Créer des décors autour de la thématique
- Proposer une sortie pédagogique sur la faune et la flore

Evaluation

Choix de l'activité	Je suis capable	J'ai presque réussi	Je n'ai pas réussi



Caractéristiques des enfants 6/7 ans :

- 6/7 ans : ils sont en moyenne 20 enfants à être accueilli pendant l'accueil de loisirs ; dont les activités sont axées sur le dessin coloriage, sport, histoires, découverte, la créativité, la cuisine.

Les besoins sont axés sur la dépense physique (très actifs et récupération rapide), la curiosité et avoir des réponses, de sécurité physique et morale, d'autonomie, la socialisation, de justice et d'équité, de se confronter aux autres, d'écoute etc...

Les objectifs opérationnels :

- Travailler les 5 sens en utilisant des produits locaux
- Créer des décors autour de la thématique
- Inciter la découverte culturelle scientifique des volcans

Evaluation

Choix de l'activité	Je suis capable	J'ai presque réussi	Je n'ai pas réussi



Caractéristiques des enfants 8/9 ans :

- 8/9 ans : un groupe entre 13 et 20 enfants.

Les besoins restent axés sur la dépense physique et le dépassement de soi, d'autonomie, de s'identifier, de se faire entendre, d'avoir une place dans la société, la socialisation, de justice et d'équité, de se confronter aux autres, d'écoute, etc...

Objectif opérationnel :

- Mettre en place des jeux collectifs
- Mettre en place des activités autour de la musique et la danse
- Inciter la découverte culturelle scientifiques des enfants

Evaluation

Choix de l'activité	Je suis capable	J'ai presque réussi	Je n'ai pas réussi



Caractéristiques des enfants 10/13 ans :

- 10/14 ans : un groupe entre 13 et 20 enfants. Dont les activités créatives comme l'élaboration d'un journal, montage de projet, pour leur permettre d'être en autonomie.

Les besoins restent axés sur la dépense physique et le dépassement de soi, d'autonomie, de s'identifier, de se faire entendre, d'avoir une place dans la société, la socialisation, de justice et d'équité, de se confronter aux autres,

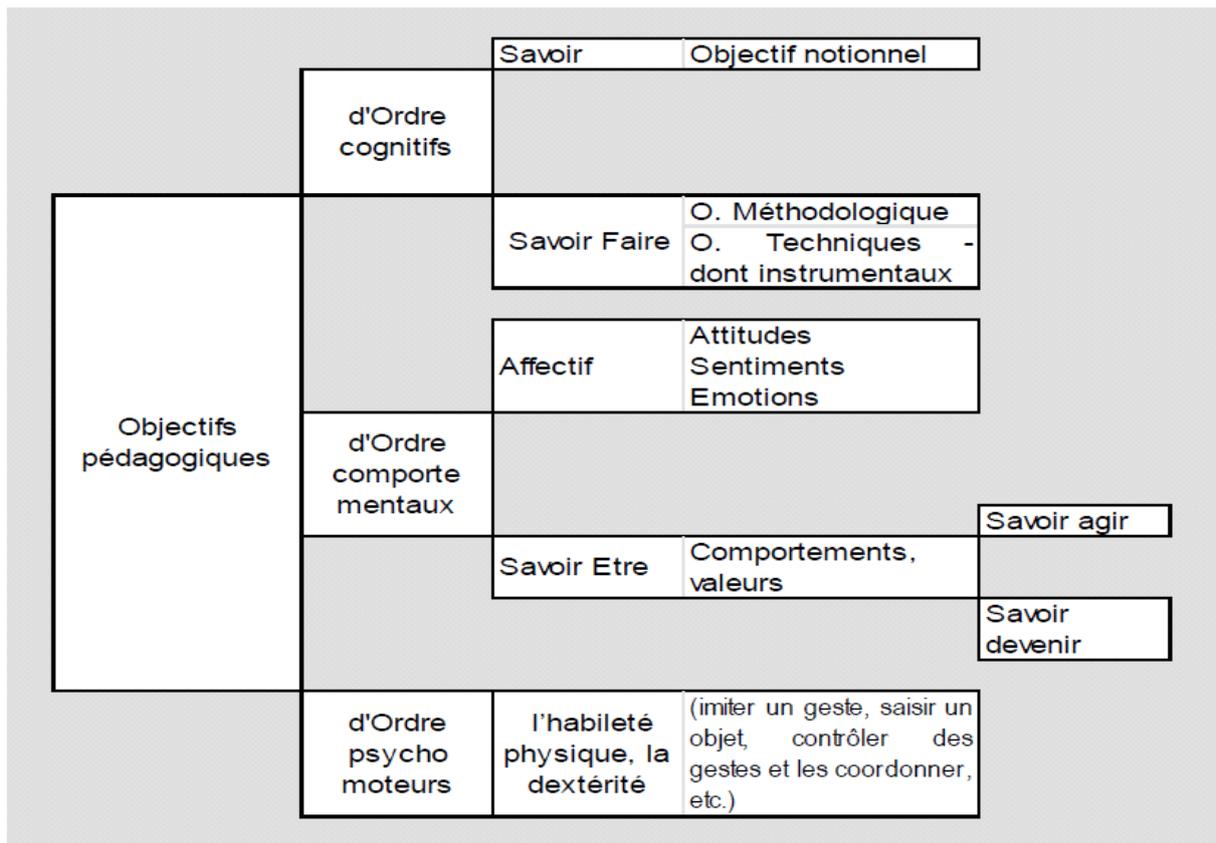
Objectif opérationnel :

- Mettre en place des jeux collectifs
- Inciter la découverte des goûts tropicaux
- Inciter la découverte culturelle scientifique des enfants

Evaluation

Choix de l'activité	Je suis capable	J'ai presque réussi	Je n'ai pas réussi





Le cadre :

- Règles de vie.
 - Respect des autres et de soi.
- Interdit non négociable
 - La violence
 - Discrimination volontaire
- Interdit négociable
 - La violence involontaire
 - Discrimination involontaire

GESTION QUOTIDIENNE DE L'ACCUEIL.

L'organisation dans l'espace.

- Les conditions d'accueil :

Les enfants sont accueillis toute la journée de 8 h à 18 h, et mangent à la cantine pendant le temps de midi.

- L'aménagement extérieur disponible :

- Un gymnase,
- Complexe sportif,
- Squares, et parcs
- Bibliothèque...

- Les salles disponibles :

Le centre social et culturel dispose de, 1 régie, 1 cuisine, secrétariat.

- Salles d'activités

Ecole Paul LAPIE dispose d'une 1 régie, bureau direction, une infirmerie, une salle de pause 3/5 ans.

- Salle d'activités pour les 3/5 ans
- Salle d'activités pour les 6/7 ans
- Salle d'activités pour les 8/9 ans
- Salle d'activités pour les 10/13 ans
- Une cantine réchauffe pour l'ensemble de l'accueil de loisirs.
- Un préau

Articulation entre vie quotidienne et les activités

Nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil.

Pendant les temps calmes :

- Atelier jeux de société.
- Atelier créatif
- Atelier d'expressions

Activités proposées en début et en fin de journée pour favoriser les échanges avec les familles, les enfants et l'équipe d'animation. L'enfant choisi son activité.

Organisation des activités :

- Préparation en amont et planifié pendant la réunion de préparation de l'équipe pédagogique.

Répartition des temps respectifs d'activités et de repos :

- Alternance d'activités éducatives : sportives, manuelles, culturelles, artistiques. 2 h
- Préparation et rangement du matériel 30 minutes

- Temps calme avant repas et goûter.

Le repas du midi :

- Temps d'échange et de convivialité
- Service par les animateurs
- Nettoyage des tables et débarrassage des tables par les enfants
- Temps libre avant l'activité.

Déplacements :

Le transport des enfants aura lieu soit par réservation d'un bus de transport en commun (SDTM, SITAC) ou éventuellement avec le minibus de 9 places de la ville. Les enfants se déplaceront aussi à pied pour les activités extérieures de proximité.

Gestion administrative :

Documents obligatoires des enfants :

Dossiers sanitaires des enfants :

- Attestations de vaccinations, renseignement d'ordre médical, ordonnances avec les médicaments à confier à l'assistant sanitaire (directeur de l'accueil).
- Liste des allergies

La prise en charge administrative et familiale :

L'accueil de loisirs du Verbeau accepte tous les enfants sans distinction. L'équipe mettra tout en œuvre pour mettre en place des procédures qui aident au confort et à l'accès aux activités des enfants à besoins spécifiques.

Pour ce faire, la direction rencontrera la famille afin de mettre au point un Projet d'Accueil Individualisé, signé des parties, expliqué à l'équipe, qui prendra en compte les critères suivants (l'outil est à disposition) :

- Information de la part des familles sur les besoins de l'enfant
- Sensibilisation des animateurs
- Prise de contact avec un médecin chargé du suivi de l'enfant
- Attentions et mesures spécifiques concernant les traitements

Selon les cas, notamment s'ils présentent des difficultés particulières (accès à la structure, pathologie grave, etc.) les services de l'Etat (DDCS) et la commune seront intégrés à la réunion.

Prise en charge pédagogique

La prise en charge pédagogique des enfants à besoins spécifiques signifie que l'équipe doit adapter ses activités en fonction des capacités de l'enfant afin que l'intégration de celui-ci, soit, dans la mesure de toutes les possibilités offertes, la plus normale possible.

Elle sera individualisée avec la précaution de ne rien stigmatiser. Concernant les autres enfants, il s'agira de faire preuve de précautions en prenant soin de ne pas heurter la

sensibilité de l'enfant concerné. Il pourra aussi répondre aux questions que se posent les autres. La prise en charge d'un enfant à besoins spécifiques doit être mise en valeur comme une chance pour tous, par la connaissance accrue de ce qu'est la différence et comment elle peut parfaitement être intégrée à un fonctionnement collectif. Elle permet aussi aux autres enfants d'être sensibilisés à cette différence afin de mieux la comprendre et d'être plus tolérants.

La fiche de présence :

- Fiche d'inscription
- Cahier de présence
- Liste des enfants avec coordonnées des parents

Les documents obligatoires des animateurs :

- **Attestations de vaccination**
- **Diplôme**
- **Casier judiciaire de moins de 6 mois.**

L'affichage obligatoire :

- Récépissé de déclaration de l'accueil de la DDCSPP
- Plan des locaux et consignes d'évacuation
- Panneau d'interdiction de fumer dans les locaux
- Adresses et numéros de téléphone des services d'urgence : médecins, hôpital, pompier, gendarmerie, police, SAMU, centre antipoison, Allô enfance maltraitée.
- Information du nombre d'enfants présents et absents.
- Menu de la semaine.

Journée type :

Horaires	Déroulement	Objectifs
8h - 9h	Accueil échelonné des enfants : l'animateur est présent et à l'écoute des enfants et des parents. Moment calme et convivial. Mini activités pour les enfants arrivés en attente des autres.	Respect du rythme de l'enfant. Favoriser les échanges avec les familles, les enfants et entre l'équipe d'animation.
9h - 10h 10h – 11h30	Activités sportives, manuelles, culturelles, artistiques. Alternance d'activités sportives, manuelles, culturelles, artistiques. Prévoir le rangement des salles avant le repas.	Développer les capacités motrices, favoriser la socialisation, les valoriser, renforcer leurs compétences et favoriser l'autonomie. Participer aux tâches de la vie quotidienne.
12h -13h30	Repas. Les animateurs veillent à ce que les enfants mangent correctement. Moment d'échanges conviviaux où le calme est demandé	Avoir un repas équilibré et sensibiliser à l'équilibre alimentaire. Moment de convivialité. Etre à l'écoute des enfants.
13h30-14h00	Temps calme et d'échanges	Permettre aux enfants d'avoir un temps pour eux et de se reposer.
14h-16h30	Alternance d'activités sportives, manuelles, culturelles, artistiques. Prévoir le rangement des salles avant le goûter.	Développer les capacités motrices, favoriser la socialisation, les valoriser, renforcer leurs compétences et favoriser l'autonomie. Participer aux tâches de la vie quotidienne.
16h30-17h00	Goûter. Prévoir le rangement après le goûter	Moments conviviaux, d'échanges sur le déroulement de la journée.
17h00-18h	Départ échelonné des enfants Mini activités pour les enfants restant en attente des parents.	Retour au calme et temps d'échanges avec la famille et les enfants.

La tarification :

Les tarifs sont votés par le Conseil Municipal. Le coût tient compte du quotient familial de chaque famille et de son lieu de résidence. Sans le quotient familial, le plein tarif est appliqué.

ROLE ET FONCTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Composition de l'équipe :

L'équipe d'animation aura pour mission d'élaborer le projet pédagogique, d'être à l'écoute des enfants, des parents, de mettre en confiance ces derniers. L'équipe d'encadrement sera composée de :

<u>FONCTION</u>	<u>SITUATION</u>	<u>NOMBRE</u> 1 ^{er} semaine	<u>NOMBRE</u> 2 ^{ème} semaine	<u>Nombre</u> 3 ^{ème} Semaine
DIRECTRICE	ST BAFD	1	1	1
SOUS DIRECTRICE	DUT Anim	1	1	1
ANIMATEUR	BPJEPS	1	1	1
ANIMATEUR	BAFA	5	5	5
ANIMATEUR	ST BAFA	6	6	6
ANIMATEUR spécialisé				
ANIMATEUR	Non qualifié	1	1	1
Intervenant				
Non qualifié				

Critères de recrutement :

- Stagiaire d'animation
- Diplôme, non diplômé
- Intervenant éducatif
- Intervenant culturel
- Formation
- Bénévole

<u>Groupe</u>	<u>Equipe</u>
3/5 ans	Jeanne, Capucine, Kassandra, Lucie
6/7 ans	Florian, Emma, Nadia, Chayma
8/9 ans	Dewi, Marine
10/13 ans	Hakim, Lucie

L'animateur :

- Accueil l'enfant et la famille,
- Privilégie la communication et l'échange au sein de l'équipe et avec la famille,
- Assure la sécurité physique, morale et affective de l'enfant,
- Participe aux réunions de préparation et de bilan,
- Élabore les programmes d'activités en cohérence avec le projet éducatif,
- Propose aux enfants un panel d'activités adaptées aux besoins, aux demandes, au rythme et aux capacités de chacun,
- Prend des initiatives, sait improviser,
- Est à l'écoute des enfants et reste disponible,
- Assure l'hygiène corporelle des enfants,
- Il veille à ce qu'il n'y ait pas de violence physique ou verbale,
- Devra favoriser la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités,
- A un rôle éducatif important car il devra savoir expliquer, argumenter ses choix auprès du groupe d'enfants,
- Devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect, d'écoute. Malgré les difficultés qui peuvent survenir, toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions.
- La convivialité est de rigueur, par conséquent le sourire et la bonne humeur sont les bienvenus.

L'animateur doit avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée aux activités. L'animateur doit veiller à avoir un langage correct et approprié. L'animateur doit **être responsable** (sécurité, ponctualité.), **être respectueux** (sociable), **être créatif** (s'adapter, improvisé, faire preuve d'initiatives, être imaginatif), **être organisé** (sérieux, connaît le déroulement de la journée), **être passionné** (adhérer au projet éducatif et pédagogique, prend du plaisir, est enthousiaste, rigoureux, pédagogue).

L'assistant sanitaire : Directeur de l'accueil de loisirs

- Réalise les petits soins élémentaires,
- Tient à jour le registre d'infirmerie,
- Administre les traitements prescrits par le médecin traitant sur présentation d'une ordonnance médicale originale,
- Dispose d'une fiche sanitaire pour chaque enfant,
- Fait le lien avec les familles,
- Vérifie les allergies et en informe les animateurs,
- Vérifie et complète les trousse de secours,
- Vérifie la liste des produits autorisés, la date de péremption des produits.

L'assistant sanitaire : Directeur de l'accueil de loisirs

- Réalise les petits soins élémentaires,
- Tient à jour le registre d'infirmerie,
- Administre les traitements prescrits par le médecin traitant sur présentation d'une ordonnance médicale originale,
- Dispose d'une fiche sanitaire pour chaque enfant,
- Fait le lien avec les familles,
- Vérifie les allergies et en informe les animateurs,
- Vérifie et complète les trousse de secours,
- Vérifie la liste des produits autorisés, la date de péremption des produits.

Personnel technique :

Des locaux : des agents d'entretien assurent l'hygiène et la propreté du bâtiment. Ils sont présents le matin avant l'arrivée des enfants et en journée pour la désinfection mobilière et des WC.

Restaurant scolaire : les enfants prendront leurs repas à l'école élémentaire LAPIE du VERBEAU, mis à disposition par la ville de Châlons-en-Champagne. Un agent de réchauffe met la table et fait chauffer les plats. Les enfants participeront au rangement (débarrasser, nettoyer les tables).

**Restauration : La restauration se fait à l'école de l'agglomération chalonnaise LAPIE avenue du général de gaulle. Les repas sont fournis par la cuisine centrale de la ville de Châlons-en-Champagne.*

LA COMMUNICATION.

Relation avec les familles :

- Relation directeur/ parents
Pendant l'accueil des enfants et le départ de fin de journée
Téléphonique
- Relation animateur / parents
Pendant l'accueil des enfants et le départ des enfants de fin de journée
- Transmission de plannings d'activités pendant l'accueil de loisirs
- Transmission d'information écrite pour les sorties (piscine, parc d'attraction, bowling...)
- Informations aux parents la veille de l'activité sur la tenue des enfants (sport, sortie parc...)

Relation avec les prestataires :

- Mise en place de bon d'engagement pour les réservations.
- Réservation des activités consommables
Téléphone
Messagerie
Déplacement

Relation avec la presse :

Réservé au responsable de structure qui informe toute activité ou manifestation.

L'EVALUATION :

L'évaluation quantitative se fera par rapport au nombre d'enfants inscrits (au total et à la journée).

L'équipe se réunira régulièrement en amont et pendant les vacances ; ces temps permettront de finaliser la préparation des activités, de les réorganiser si besoin, également d'évaluer nos actions et le fonctionnement mis en place.

D'autre part, une évaluation qualitative sera établie afin de répondre aux questions suivantes :

Par rapport aux enfants :

Les activités étaient-elles adaptées ?

Les activités étaient-elles variées ?

Les activités prévues ont-elles été mises en place ?

Les enfants ont-ils des repères dans le centre ? S'y sentent-ils bien ?

Les repas étaient-ils adaptés aux besoins des enfants ?

Y'a t'il eut des problèmes avec des enfants ? Quels genres ? À quel moment de la journée et pourquoi ?

Les parents ont-ils été suffisamment renseignés sur le thème, les activités et les sorties ?

Les parents se sont-ils intéressés de ce que leurs enfants ont fait au centre ? Comment ?

Par rapport aux animateurs :

Ses capacités d'animer et de conduire une activité,

Son évolution dans le projet,

Sa participation aux réunions d'équipe,

Son esprit d'initiative,

Sa capacité d'adaptation.

Par rapport aux parents :

Communiquer pour le bien de l'enfant,

Communiquer des informations par rapport au planning, sorties...

Assurer le suivi de l'enfant pour rassurer les parents.

Par rapport à l'équipe :

Savoir travailler en équipe et écouter l'autre,

Participer aux réunions de préparation,

Respect de ses collègues,

Cohésion d'équipe,

Être solidaire.

Une évaluation sera mise en place avec chaque animateur qu'il soit stagiaire ou diplômé.

Fiche d'évaluation des animateurs :

	1	2	3	4	5	Observation(s)
Santé et Sécurité						
assure la sécurité (affective, morale, physique)						
rassure les enfants						
apporte les soins basiques						
connaît la réglementation en vigueur						
Au sein de l'équipe						
est à l'écoute de ses collègues						
est force de proposition						
est ponctuel						
est créatif, dynamique...						
participe activement aux réunions						
sait se documenter						
Le fonctionnement						
est capable de gérer l'accueil						
est capable de gérer l'activité						
sait gérer le temps du repas						
favorise les échanges avec les familles						
Les activités						
sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
adapte l'activité aux conditions climatiques						
anticipe et prépare ses activités						
s'implique dans l'activité						
Les relations						
travaille en équipe						
est à l'écoute des enfants						
est à l'écoute des familles						
Le projet						
connait le projet pédagogique						

Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs

Le présent protocole précise les modalités de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs sans hébergement. Il repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

Type d'accueils concernés :

Ce protocole s'applique aux accueils de loisirs périscolaires, aux accueils de loisirs extrascolaires, aux accueils de jeunes et aux accueils de scoutisme sans hébergement. L'organisation des accueils avec hébergement est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Sont concernés par cette suspension d'activité : les séjours de vacances, les séjours courts, les séjours spécifiques, les séjours de vacances dans une famille, les accueils de scoutisme avec hébergement et les activités accessoires aux accueils de loisirs et aux accueils de jeunes.

Mise en œuvre de la mesure :

- *Accueil des mineurs*

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Il est fixé par l'organisateur dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires (distanciation physique, des gestes barrières, etc.). Le respect de ces règles nécessite des locaux adaptés et une organisation particulière des activités.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs ayant été testés positivement au SARSCov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

Les accueils doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (et des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement ou au cours d'une activité.

- *Suivi sanitaire*

Sous l'autorité du directeur de l'accueil, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente.

Le protocole sanitaire pour les accueils collectifs de mineurs reste centré sur des principes généraux d'hygiène et de sécurité, afin d'assurer la santé des enfants et des encadrants.

Les principales mesures :

1. Hygiène et sécurité alimentaire :

- **Hygiène des mains** : Mise à disposition de points de lavage des mains (savon, eau, gel hydro alcoolique) à des endroits stratégiques (entrées, toilettes, réfectoires, activités).
- **Règles d'hygiène de base** : Encourager les enfants à se laver les mains avant les repas, après être allés aux toilettes, ou après avoir touché des objets partagés.
- **Sécurité alimentaire** : Sensibiliser à la prévention des allergies alimentaires et garantir que le personnel est formé aux bonnes pratiques.

2. Prévention des risques d'accidents :

- **Supervision adéquate** : Assurer un ratio encadrant/enfants suffisant pour garantir une surveillance optimale pendant les activités.
- **Équipements de protection** : Vérifier que les équipements de sport et de jeux sont en bon état et adaptés à l'âge des enfants.
- **Formations** : S'assurer que les animateurs ont les compétences nécessaires en matière de secourisme (formation aux premiers secours, gestion des urgences, etc.).

3. Réglementation des locaux et équipements :

- **Aménagement des espaces** : Les locaux doivent être sécurisés, bien ventilés, et adaptés à l'accueil d'un grand nombre d'enfants (zones de repos, sanitaires, réfectoires, etc.).
- **Entretien et nettoyage** : Mise en place d'un protocole strict de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel partagé (jouets, jeux, etc.) pour éviter toute contamination croisée.

4. Gestion des maladies courantes :

- **Suivi sanitaire des enfants** : Demander aux parents de fournir un certificat médical si nécessaire (par exemple en cas de maladie chronique ou allergie) et de signaler tout symptôme infectieux avant le départ en accueil collectif.
- **Réactions face aux maladies contagieuses** : Mise en place de protocoles à suivre en cas de maladie contagieuse détectée (ex. : éruptions cutanées, gastro-entérites, etc.). En cas de doute, il faut isoler l'enfant et contacter les parents pour une prise en charge rapide.

5. Éducation à la santé et prévention :

- **Sensibilisation des enfants** : Mener des ateliers ou des discussions sur les bonnes pratiques d'hygiène, la sécurité, et le respect des autres.
- **Prévention des accidents** : Eduquer les enfants sur les comportements à adopter pour éviter les chutes, les brûlures, ou d'autres types d'accidents (port du casque, respect des règles de sécurité lors des activités sportives, etc.).

6. Gestion des urgences et premiers secours :

- **Présence de secouristes** : Au minimum, un ou plusieurs encadrants doivent être formés aux premiers secours et pouvoir intervenir en cas d'accident.
- **Préparation aux situations d'urgence** : Établir des plans d'urgence clairs (évacuation, gestion des accidents graves) et veiller à ce que tout le personnel en soit

informé.

Ces protocoles sont adaptés pour garantir la santé et la sécurité des enfants et de l'équipe d'encadrement dans un cadre collectif. La rigueur dans leur application contribue à la bonne organisation et à un environnement sûr et serein pour tous les participants.

Protocole en cas d'intrusion ou incendie en accueils collectifs de mineurs

En cas d'intrusion ou d'incendie dans un accueil de loisirs, il est essentiel de mettre en place des protocoles de sécurité précis et bien rodés afin de garantir la sécurité des enfants et du personnel. Ces protocoles doivent être adaptés à chaque situation tout en respectant les consignes de sécurité prévues par la réglementation.

1. Protocole en cas d'intrusion :

L'intrusion dans un accueil de loisirs représente un danger. Il est essentiel de réagir rapidement pour sécuriser les enfants et les adultes présents.

Mesures immédiates à prendre :

- **Alerter immédiatement les autorités compétentes :** Contacter les forces de l'ordre (police, gendarmerie) en composant le numéro d'urgence (17 en France).
- **Alerter l'équipe encadrante :** Prévenir immédiatement tous les membres de l'équipe pour qu'ils prennent connaissance de la situation et se coordonnent.
- **Verrouiller les accès et sécuriser les lieux :** Fermer toutes les portes et fenêtres et vérifier que les accès sont sécurisés. Si possible, éloigner les enfants des fenêtres ou des points d'accès visibles.
- **Mettre les enfants à l'abri :** Si nécessaire, déplacer les enfants dans des pièces où ils peuvent être à l'abri et éloignés de la zone de l'intrusion. Il est important de garder le calme et d'assurer leur sécurité.
- **Prévenir les parents :** Informer rapidement les parents de la situation, mais sans paniquer. Les parents doivent être informés que la sécurité des enfants est la priorité et qu'une gestion de crise est en cours.

Mesures à adopter selon l'évolution de la situation :

- **Surveiller les zones sensibles :** Le personnel doit être attentif à l'évolution de la situation et de l'intrus, tout en maintenant la sécurité des enfants. Si possible, utiliser des moyens de communication sécurisés pour coordonner les actions.
- **Éviter toute confrontation directe :** Il est primordial d'éviter de confronter l'intrus, surtout s'il présente un danger. Le personnel doit privilégier les actions de dissimulation et d'évasion si nécessaire.

Après l'incident :

- **Réaliser un bilan :** Une fois la situation sous contrôle, faire un bilan de la sécurité des enfants et du personnel.
- **Informers les autorités compétentes :** Si l'intrusion est confirmée, signaler l'incident à la police pour une enquête éventuelle.
- **Assurer le soutien psychologique :** Mettre en place un suivi pour les enfants et les adultes présents (psychologues, médiateurs) pour apaiser les traumatismes éventuels.

2. Protocole en cas d'incendie :

En cas d'incendie, l'objectif est d'évacuer rapidement les enfants et le personnel en toute sécurité. Il est essentiel d'avoir des procédures claires et bien connues de tous.

Mesures immédiates à prendre :

- **Alerter les secours :** Appeler immédiatement le 18 (pompiers) ou le 112 pour alerter les secours en cas de feu. Fournir des informations précises : localisation, nature de l'incendie, nombre de personnes concernées.
- **Déclencher l'alarme incendie :** Si un système d'alarme incendie est présent, il doit être activé immédiatement pour alerter tous les occupants du bâtiment.
- **Evacuer calmement :** Mettre en œuvre le plan d'évacuation prévu, en veillant à maintenir l'ordre et la calme. L'évacuation doit se faire par les sorties de secours, loin de la zone de l'incendie.
- Les enfants doivent être regroupés et emmenés vers un point de rassemblement sécurisé.
- S'assurer qu'aucun enfant ne reste derrière, en envoyant des animateurs vérifier les différentes zones.
- Vérifier que tous les lieux ont été évacués : toilettes, bureaux, réfectoires, etc.
- **Ne pas utiliser les ascenseurs :** En cas d'incendie, les ascenseurs ne doivent jamais être utilisés. Seuls les escaliers doivent être empruntés.
- **Diriger les enfants vers un point de rassemblement sécurisé :** À l'extérieur, le personnel doit s'assurer que les enfants sont tous comptabilisés et éloignés du danger. Le point de rassemblement doit être situé à une distance sûre du bâtiment.

Mesures pendant l'évacuation :

- **Assurer la sécurité de tous :** Les enfants doivent être pris en charge en petit groupe pour éviter la panique. Les encadrants doivent garder un œil sur chaque enfant.
- **Vérifier les issues de secours :** S'assurer que toutes les issues sont dégagées et accessibles. Si des zones sont inaccessibles, trouver une solution alternative.

Après l'incendie :

- **Vérification du nombre d'enfants et d'adultes :** Faire un point complet pour s'assurer que tout le monde est bien présent au point de rassemblement.
- **Assurer un suivi psychologique :** Un incendie peut être traumatisant, il est donc essentiel de proposer un soutien psychologique aux enfants et au personnel, si nécessaire.
- **Informers les parents :** Prévenir les parents de la situation, mais aussi de la sécurité des enfants une fois l'incident sous contrôle.
- **Enquête et retour d'expérience :** Après l'incident, un rapport doit être rédigé pour faire un retour d'expérience sur la gestion de la situation. Ce rapport pourra être utilisé pour améliorer les protocoles de sécurité et de gestion des crises dans l'avenir.

Rôle des préfets de département et des services de l'Etat chargés de la surveillance des ACM

Le préfet peut, en cas de risque pour la santé des mineurs, le cas échéant, interdire ou interrompre leur accueil de mineurs.

La surveillance des accueils doit permettre le contrôle du respect de la réglementation des ACM, des dispositions générales mises en place du protocole sanitaire.

En conclusion :

Dans le cadre défini ci-dessus, l'accueil de loisirs doit répondre aux besoins de l'enfant en respectant son rythme de vie, son âge, ses capacités et ainsi permettre le bon fonctionnement du centre.

Nous devons accompagner l'enfant dans son épanouissement, dans l'apprentissage, de sa construction, lui donner des repères. Il doit aussi s'amuser et prendre du plaisir.

En complément de la famille, nous préparons l'enfant à entrer dans le monde adulte, à devenir citoyen et responsable. Pour ce faire, nous favorisons la vie en collectivité en inculquant des valeurs telles que le respect, la tolérance, les différences, l'entraide...

La direction et l'équipe d'animation veillent à la sécurité des enfants et évitent toutes conduites déviantes ou dangereuses.

L'accueil de loisirs est un moment de détente où l'enfant joue pleinement, se ressource avec les autres, tout en se développant.